DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE L'HAUTIL

1.12/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 03 avril 2025

Etaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaelle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, Mme Valentine CALABRE, M. SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir
Mme COUCHOT donne procuration à Mme CHEVALIER
Mme EUSEBE donne procuration à M. VIZIERES
M. DAOUDI donne procuration à M. SAINTE-CROIX
M. LACHAS donne procuration à Mme JOSÉ
Mme BENICHOU donne procuration à Mme FOURSANE
Monsieur ROLLET donne procuration à M. LANTERI après avoir quitté la séance à 23h44, lors du vote sur la délibération n° 3.4

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance
Monsieur BOULTAME a rejoint la séance à 20h41, au moment du relevé de décisions
Mme FIDI et Mrs GABIRON, MERLET ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Madame Gaëlle SOULIER-SOTGIU est désignée secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20250409-1-12-04-2025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20250409-1-12-04-2025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.12/04/2025

NOMENCLATURE ACTES : *7.10 Finances - Divers*

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE PRESENTATION SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des Finances et de la Commande publique,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2531-12 à L.2531-16 relatifs au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France,

VU la délibération n° 1.1/04/2025 du Conseil municipal du 9 avril 2025 approuvant le compte financier unique 2024 du budget principal de la ville,

CONSIDERANT que, depuis le 1er janvier 1991, le fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF), contribue, par un mécanisme de péréquation horizontale, à l'amélioration des conditions de vie des habitants des communes supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes,

CONSIDERANT que le fonds est alimenté par prélèvements sur les ressources fiscales des communes et des établissements publics de coopération intercommunale d'Ile-de-France dont le potentiel financier par habitant est supérieur à celui moyen des communes de la région,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article L.2531-16 du code général des collectivités territoriales, "le maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) prévu à l'article L.2531-12 du code général des collectivités territoriales présente au Conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement",

CONSIDERANT que la commune de Vauréal est bénéficiaire du FSRIF depuis 2020 et a perçu au titre de l'exercice 2024 la somme de 536.387,00 €,

CONSIDERANT que cette dotation, qui a permis d'abonder les comptes budgétaires concernant l'action sociale, l'action culturelle, l'enseignement, la petite enfance, la jeunesse..., participe au maintien des actions indispensables à la population de Vauréal dans de multiples secteurs tels que :

Ref. 201324 Berger-Levrault (1309)

- Améliorer les moyens accordés à la scolarité,
- Proposer des activités périscolaires de qualité,
- Contribuer à soutenir le tissu associatif,
- Dynamiser l'action culturelle en soutenant les divers équipements dédiés comme l'Ecole Municipale de Musique, la bibliothèque des Dames Gilles, le cinéma « L'ANTARES » et sa salle de spectacle vivant…
- Maintenir et développer l'accueil de la petite enfance,
- Maintenir l'entretien des équipements et des espaces publics à un bon niveau,
- Initier et finaliser des opérations de travaux d'envergure sur la commune, comme la rénovation énergétique du gymnase des Toupets, la rénovation des sanitaires et des sols dans les écoles (Hauts Toupets, Moissons, Sablons et Groues), l'optimisation des installations de chauffage et de ventilation dans divers bâtiments (groupe scolaire des Hauts Toupets, Boulingrin, Groues, Siaule, le gymnase des Toupets…) et la création d'une Cour Oasis aux Moissons.

CONSIDERANT l'état des dépenses effectuées, conforme au compte administratif 2024 et réparti par grandes politiques publiques, annexé à la présente délibération, pour un total général de dépenses de 12 958 080 €,

CONSIDERANT que cet état des dépenses annexé constitue le rapport de la commune sur l'utilisation des crédits perçus au titre de la dotation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2024,

CONSIDERANT la réunion de la commission « Finances » en date du 24 mars 2025,

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE À L'UNANIMITE
(8 abstentions : Mmes Benichou, Disant, Foursane, José et Mrs Boultame, Constantin, Lachas, Le Cunff)

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le rapport sur l'utilisation des crédits perçus au titre de la dotation du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France perçue en 2024.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité et dont ampliation sera notifiée aux personnes concernées et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de Vauréal.

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20250409-1-12-04-2025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI

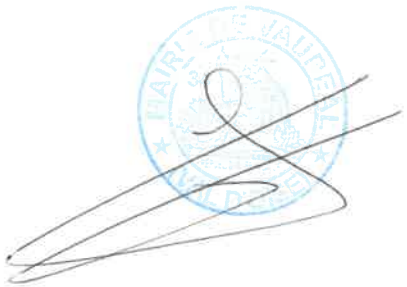

Date exécutoire :
.....

Date de notification :
.....

Date de mise en ligne : 14 AVR. 2025
.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE 2024

(I)	Nature de l'opération		(IV)	(V)	(VI)	(VII)	(VIII)	(IX)	(X)
	(II)	(III)							% PARTICIPATION DU FSRIF
Domaines d'intervention	Équipement : Constructions, travaux, acquisitions de matériels...	Fonctionnement	Montant global	Participation DSU (Pour info)	Participation FSRIF	Participation DNP	Autres concours financiers (Pour info)	Reste à la charge de la Commune	(VI) / (IV)
Sécurité (fonction 1)	25 989 €	742 081 €	768 070 €	30 477 €	25 512 €	639 €	34 553 €	677 528 €	
Écoles & Restaurants scolaires (fonction 2) hors 65748	328 342 €	5 143 726 €	5 472 068 €	217 130 €	181 761 €	4 551 €	1 408 664 €	3 664 514 €	
Action culturelle et sportive (fonction 31 & 32) hors 65748	920 535 €	2 035 290 €	2 955 825 €	117 286 €	98 181 €	2 458 €	470 805 €	2 289 553 €	
Loisirs (fonction 331)	9 771 €	645 861 €	655 632 €	26 015 €	21 778 €	545 €	333 617 €	274 222 €	
Jeunesse (fonction 338)	758 478 €	566 114 €	1 324 593 €	52 559 €	43 998 €	1 102 €	519 836 €	708 200 €	
Petite enfance (fonction 4221)	2 217 €	1 500 381 €	1 502 599 €	59 623 €	49 911 €	1 250 €	1 172 581 €	220 485 €	
Action sociale (fonctions 420, 421, 423, 424, 428), hors subvention au CCAS (657363) & 65748	128 704 €	785 558 €	914 262 €	36 278 €	30 368 €	760 €	586 269 €	281 347 €	
Aménagement des territoires et habitat (fonction 5)	1 016 237 €	1 114 533 €	2 130 770 €	84 548 €	70 776 €	1 772 €	366 118 €	1 609 327 €	
Subventions CCAS (657352)		256 565 €	256 565 €	10 180 €	8 522 €	213 €		237 862 €	
Soutien aux associations (65748)		167 970 €	167 970 €	6 665 €	5 579 €	140 €		155 726 €	
	3 190 273 €	12 958 080 €	16 148 353 €	640 761 €	536 387 €	13 430 €	4 892 442 €	10 078 763 €	3,32%

Se reporter aux éléments explicatifs de la note CM

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20250409-1-12-04-2025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025